



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5124

Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 euros à l'association dénommée Maison de l'enfance du 6ème, située 34 rue Waldeck Rousseau à Lyon, pour l'organisation des 40 ans de l'association - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application correspondante

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/5124 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 2 000 EUROS A L'ASSOCIATION DENOMMEE MAISON DE L'ENFANCE DU 6EME, SITUEE 34 RUE WALDECK ROUSSEAU A LYON, POUR L'ORGANISATION DES 40 ANS DE L'ASSOCIATION - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'APPLICATION CORRESPONDANTE (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil municipal n° 2019/4457 du 21 janvier 2019, vous avez approuvé les conventions-cadres 2018-2020 avec les Maisons de l'enfance de Lyon.

La Maison de l'enfance du 6^{ème} est une association d'animation globale qui développe un projet d'intervention sociale centré sur l'enfance et la famille depuis 1989. Elle gère un établissement d'accueil du jeune enfant de 35 places, des accueils de loisir, mais également un ensemble d'actions et de projets autour de l'enfance et de la parentalité.

L'association est agréée par l'Etat au titre de l'éducation populaire.

Proposant une démarche éducative tournée vers l'ouverture au monde et vers les apprentissages nécessaires à la socialisation, et ce en corrélation avec la charte des droits de l'enfant, l'association a progressivement développé son ancrage sur l'arrondissement.

En témoigne l'augmentation constante du nombre de ses adhérent(e)s depuis plusieurs années. En 2018, la Maison de l'enfance a en effet accueilli plus de 1 130 personnes, toutes activités confondues.

Le quarantième anniversaire de l'association s'inscrit dans cette volonté de développer des projets à destination des familles lyonnaises et de contribuer ainsi à l'animation de la vie sociale locale. Pour ce faire, l'association sollicite le soutien financier de la Ville de Lyon.

En soutenant cet évènement, la Ville poursuit ainsi son engagement auprès des structures d'éducation populaire qui innovent et créent les conditions de rencontres intergénérationnelles et contribuent ainsi au développement du lien social.

Pour permettre à la Maison de l'enfance du 6^{ème} d'organiser au mieux cet important évènement pour les familles adhérentes et plus largement pour le quartier d'intervention de l'association, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 2 000 euros.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019/4457 du 21 janvier 2019 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

- 1- L'attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant global de 2 000 euros à l'association Maison de l'enfance du 6^{ème}, sise 34 rue Waldeck Rousseau (6^{ème} arrondissement), pour l'organisation de son quarantième anniversaire, est approuvée.
- 2- La convention d'application susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Maison de l'enfance du 6^{ème} arrondissement, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense correspondante, soit 2 000 euros, sera imputée sur les crédits de l'exercice en cours sur la ligne de crédits 41936 nature 6574, fonction 025.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Blandine REYNAUD